



Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 26 mars 2021

N/réf. : lge

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 25 mars 2021, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR20.25PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 602'000.- pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de l'Arsenal ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou)
- **PR21.02PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2021
- **PR21.03PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 530'000.- pour la réaffectation des locaux scolaires laissés vacants suite à la construction du collège des Rives
- **PR21.06PR** concernant une demande de crédit extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2021 en vue d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires »

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 26 mars au 5 avril 2021